

Je ne puis accepter cette sentence injuste ; je ne l'accepte pas ; et malgré mon pardon sincère, j'en demande la révision, selon mon droit et mon devoir, par le tribunal infaillible de celui qui est constitué notre juge souverain !

En conséquence, — prêtez une attention particulière à mes paroles, monsieur le président du Conseil, et ne vous hâtez ni d'en sourire, ni de me considérer comme un revenant d'un autre âge, — en conséquence vous viendrez avec moi devant ce tribunal de Dieu.

Là, plus de chantages, plus d'artifices d'éloquence ; plus d'effets de tribune, plus de manœuvres parlementaires ; plus de faux documents, ni de majorité complaisante ; mais un juge calme, juste et puissant, et une sentence sans appel, contre laquelle ni vous, ni moi, ne pourrions élever de protestation !

A bientôt, monsieur le président du Conseil ! Je ne suis plus jeune et vous avez un pied dans la tombe.

Préparez-vous, car la confrontation que je vous annonce vous réserve des émotions inattendues.

Et pour cette heure solennelle comptez plus sur une conversion sincère et une sérieuse pénitence, que sur les habiletés et les sophismes qui ménagent vos triomphes passagers.

Et comme mon devoir est de rendre le bien pour le mal, je vais prier ; ou, pour mieux dire, nous, les Chartreux dont vous avez décrété la mort, nous allons continuer de prier le Dieu des miséricordes que vous persécutez si étrangement dans ses serviteurs, afin qu'il vous accorde le repentir et la grâce des réparations salutaires.

Je suis, monsieur le président du Conseil, votre très humble serviteur.

F. MICHEL,

Prieur des Chartreux.

Nouvelles consolantes

Tandis qu'en France sévit la persécution, ailleurs l'Eglise catholique se réjouit de trouver en des faits d'importance exceptionnelle une contre-partie bien consolante.

En Occident, Guillaume II prépare sa visite au Vatican, et